RECU EN PREFECTURE
Le 20 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
025-04250291-20191216-00050890-016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 16 décembre 2019

Conseillers communautaires en exercice: 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 0.1, 7.6, 2.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h50.

Etaient présents

Amagney: M. Thomas JAVAUX Audeux: Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 7.6), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.6), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Béartice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 0.1), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 7.6), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 7.6 et jusqu'au 1.2.4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 7.6), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 7.6) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Francis : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine: M. François LOPEZ Les Auxons: M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 2.1) Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.8) Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 7.6) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.2.4) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 7.6) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay: M. Michel LETHIER Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER Saône: M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN (à partir du 7.6) Vaire: M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 7.6) Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley: M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges: M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL (à partir du 7.6)

Etaient absents:

Besançon: M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure: M. Philippe CHANEY Boussières: M. Bertrand ASTRIC Busy: M. Alain FELICE Champoux: M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête: M. Gérard GALLIOT Gennes: Mme Thérèse ROBERT La Chevillotte: M. Roger BOROWIK La Vèze: Mme Catherine CUINET Larnod: M. Hugues TRUDET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Novillars: M. Philippe BELUCHE Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pugey: M. Frank LAIDIÉ Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans: M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit: Mme Annick JACQUEMET Thise: M. Alain LORIGUET Venise: M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote :

Mandants: S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 0.1), P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, YM. DAHOUI (à partir du 1.1.1), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, JS. LEUBA, C. MICHEL (à partir du 7.6), D. POISSENOT (à partir du 4.1), R. REBRAB (à partir du 7.6), K. ROCHDI (jusqu'au 0.1), M. SEBBAH, G. VAN HELLE, S. WANLIN, M. ZEHAF, J. CANAL, P. CORNE, D. PARIS, S. RUTKOWSKI (à partir du 0.2), R. STEPOURJINE, A. LORIGUET

Mandataires: C. MICHEL (jusqu'au 0.1), J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. LIME, F. PRESSE, M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. CURIE, L. CROIZIER, N. BODIN, AS. ANDRIANTAVY, S. BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), R. STHAL (à partir du 4.1), F. ALLEMANN (à partir 7.6), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.1), C. WERTHE, D. SCHAUSS, Y. POUJET, T. MORTON, JY. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, M. FELT (à partir du 0.2), Y. GUYEN, F. TAILLARD

Délibération n°2019/005086

Rapport n°2.5 - Ressources budgétaires pour 2020 : fixation de divers tarifs

Ressources budgétaires pour 2020 : fixation de divers tarifs

Rapporteur: Jean-Paul MICHAUD, Vice-Président

Commission: Mobilités

Inscription budgétaire Sans incidence budgétaire

Résumé:

Dans le cadre de ses compétences, Grand Besançon Métropole est compétent en ce qui concerne notamment les offres de stationnement en parkings, la location de vélo en libre-service, la délivrance des autorisations temporaires de voirie et de permissions de voirie et les diverses interventions sur voirie pour le compte de tiers.

Le présent rapport fixe les tarifs et les conditions de mise en œuvre de ces modalités pour l'année 2020.

I. Stationnement

A/ Parkings - Tarifs horaires

1. Parkings Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier, Pasteur

	Tarifs 2019	% augm.	Tarifs 2020
	Du lundi au samedi : de 9 h à 19 h		Du lundi au samedi : de 9 h à 19 h
	Gratuit si moins de 1 h		Gratuit si moins de 1 h
	1,40 €/h	0%	1,40 €/h
	Entre 1 h et 1 h 15 : 1,70 €	0 70	Entre 1 h et 1 h 15 : 1,70 €
Tarif	Tout 1/4 heure commencé est dû		Tout 1/4 heure commencé est dû
horaire	Tous les jours : de 19 h à 9 h = forfait à 1 € la nuit		Tous les jours : de 19 h à 9 h = forfait à 1 € la nuit
lioraire	Dimanches et jours fériés :		Dimanches et jours fériés :
	de 9 h à 13 h : gratuit		de 9 h à 13 h : gratuit
	De 13 h à 19 h :	0%	De 13 h à 19 h :
	Gratuit si moins de 1 h	0 70	Gratuit si moins de 1 h
	0,80 €/h		0,80 €/h
	Tout 1/4 heure commencé est dû		Tout 1/4 heure commencé est dû

2. Parkings Arènes, Rivotte, Chamars, Saint-Paul et Petit Chamars

	Tarifs 2019	% augm.	Tarifs 2020
	6 j/7 de 9 h à 19 h		6 j/7 de 9 h à 19 h
	1,40 €/h - 7 € maximum/24 h		1,40 €/h - 7 € maximum/24 h
Tarif	Gratuit si moins de 1 h		Gratuit si moins de 1 h
horaire	Entre 1 h et 1 h 15 : 1,70 €	0%	Entre 1 h et 1 h 15 : 1,70 €
	Gratuit la nuit de 19 h à 9 h		Gratuit la nuit de 19 h à 9 h
	Dimanches et jours fériés : gratuit		Dimanches et jours fériés : gratuit
	Tout 1/4 heure commencé est dû		Tout 1/4 heure commencé est dû

3. Parking Glacis

	Tarifs 2019	% augm.	Tarifs 2020
horaire	6 j/7 de 9 h à 19 h 0,50 €/h - 5 € maximum/24 h Gratuit si moins de 1 h Entre 1 h et 1 h 15 : 0,50 € Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Dimanches et jours fériés : gratuit		6 j/7 de 9 h à 19 h 0,50 €/h - 5 € maximum/24 h Gratuit si moins de 1 h Entre 1 h et 1 h 15 : 0,50 € Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Dimanches et jours fériés : gratuit

4. Parking Minjoz

	Tarifs 2019	% augm.	Tarifs 2020
	5 j/7 de 9 h à 19 h		5 j/7 de 9 h à 19 h
	1,40 €/h - 7 € maximum/24 h		1,40 €/h - 7 € maximum/24 h
	Gratuit pendant 2 h 30	0%	Gratuit pendant 2 h 30
horaire	Gratuit la nuit de 19 h à 9 h	0%	Gratuit la nuit de 19 h à 9 h
	Gratuit les samedis, dimanches et jours fériés		Gratuit les samedis, dimanches et jours fériés
	Tout 1/4 heure commencé est dû		Tout 1/4 heure commencé est dû

5. Parking Cassin

	Tarifs 2019	% augm.	Tarifs 2020
	6 j/7 de 9 h à 19 h		6 j/7 de 9 h à 19 h
	1,40 €/h - 7 € maximum/24 h		1,40 €/h - 7 € maximum/24 h
Tarif	Gratuit pendant 2 h	0%	Gratuit pendant 2 h
horaire	Gratuit la nuit de 19 h à 9 h	0 %	Gratuit la nuit de 19 h à 9 h
	Gratuit les dimanches et jours fériés		Gratuit les dimanches et jours fériés
	Tout 1/4 heure commencé est dû		Tout 1/4 heure commencé est dû

6. Parking Milleret

Tarifs 2019	% augm.	Tarifs 2020
 5 j/7 de 9 h à 19 h 1,40 €/h - 7 € maximum/24 h Gratuit pendant 2h Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Gratuit les samedis, dimanches et jours fériés Tout 1/4 heure commencé est dû Gratuité durant les vacances scolaires d'été (selon calendrier éducation nationale)	0%	5 j/7 de 9 h à 19 h 1,40 €/h - 7 € maximum/24 h Gratuit pendant 2h Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Gratuit les samedis, dimanches et jours fériés Tout 1/4 heure commencé est dû Gratuité durant les vacances scolaires d'été (selon calendrier éducation nationale)

Dans l'ensemble des parcs (sauf Glacis où l'heure de stationnement est indivisible), le rendu monnaie ne pouvant se faire par pièces de 0,05 €, le découpage au ¼ d'heure du tarif 1,40 €/h se fera de la façon suivante :

1er quart d'heure : 0,30 €
2ème quart d'heure : 0,40 €
3ème quart d'heure : 0,30 €
4ème quart d'heure : 0,40 €

Bornes de recharges véhicules électriques	Tarifs 2019	% augm.	Tarifs 2020
Parkings Marché Beaux-Arts, Mairie, Pasteur, Chamars, Saint Paul, Minjoz	Recharge gratuite avec paiement normal du stationnement	0%	Recharge gratuite avec paiement normal du stationnement
Autres bornes sur l'espace public non payant	Stationnement gratuit. Recharge payante selon modalités opérateurs	0%	Stationnement gratuit. Recharge payante selon modalités opérateurs

1. Parkings Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier, Pasteur*, City**

Tarifs 2020 (pas d'augmentation des tarifs par rapport à 2019)						
Types d'abonnements	Mois	Trimestre	Année	Conditions		
Résident nuit *	31.50 €	89.30 €	302.65 €	Abonnement valable de 17 h à 10 h du lundi au vendredi et 24h/24 samedis, dimanches et fériés		
Résident permanent*	63.05 €	177.65 €	604.30 €	Abonnement valable 24h/24 tous les jours de l'année		
Affaire 5 jours	71.20 €	199.60 €	680.45 €	Abonnement valable 24h/24 les jours déterminés (du lundi au vendredi ou du mardi au samedi)		
Affaire 6 jours	89.80 €	252.60 €	859.45 €	Abonnement valable 24h/24 les jours déterminés (du lundi au samedi ou du mardi au dimanche)		
Affaire permanent	118.45 €	334.00 €	1 136.65 €	Abonnement valable 24h/24 tous les jours de l'année		

^{*} les tarifs «résident» sont réservés aux habitants des quartiers Boucle, Battant et Chaprais (cf. liste B-5)

2. Parkings Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier, Pasteur pour les motos

- Abonnement permanent à tarif unique : 20 €/mois.
- Vélos (parkings Mairie et Marché Beaux-Arts/Cusenier) : Inscription obligatoire sur les parkings sécurisés : gratuit.
- Mise à disposition de pompes à vélo et d'un kit d'outillage : gratuit.

<u>3. Parkings Saint-Paul, Petit Chamars, Isenbart, Glacis, Chamars, Arènes, Rivotte, Milleret, Beauregard</u>

Tarifs 2020 (pas d'augmentation des tarifs par rapport à 2019)						
Types Mois Trimestre Année Conditions						
Résident permanent	34.75 €	97.75 €	332.05 €	Abonnement permanent valable 24h/24 tous les jours		
Affaire	54.65 €	153.90 €	524.35 €	Abonnement permanent valable 24h/24 tous les jours		

Les tarifs «résident» sont destinés aux habitants des quartiers Boucle, Battant, Chaprais et Hauts du Chazal (cf. liste B-5).

Les tarifs «affaire» sont accessibles à tous (actifs en particulier). L'ensemble des abonnements est proposé dans la mesure des places disponibles.

Sur les parkings Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier, Pasteur, Saint-Paul, Petit Chamars, Chamars et Rivotte, le tarif «résident» est réservé aux Bisontins habitant le quartier Boucle (cf. liste B-5).

Sur les parkings Glacis, Arènes, le tarif «résident» est réservé aux Bisontins habitant le quartier Battant (cf. liste B-5).

Sur les parkings Isenbart et Beauregard, le tarif «résident» est réservé aux Bisontins habitant le quartier Chaprais (cf. liste B-5).

^{**} seuls les tarifs «résident permanent» et «affaire 6 jours» sont applicables au parking City.

Sur le parking Milleret, le tarif «résident» est réservé aux Bisontins habitant le quartier Hauts du Chazal (cf. liste B-5).

Les abonnements des parkings Isenbart, Beauregard et City sont souscrits par prélèvement automatique. Une caution de 46 €, encaissée, est demandée (pour la fourniture des cartes ou télécommandes).

L'extension ou la création de nouvelles aires de stationnement payant feront l'objet d'arrêtés municipaux.

4. Autres tarifs et gratuité

- Tarif de vente du Jeton FreePass aux associations commerçantes : 0,90€
- Tarifs nouveaux arrivants : Tarif identique au tarif abonnement «résident permanent», permettant aux habitants nouvellement arrivés à Besançon et habitant un quartier offrant une tarification résident de rechercher une solution pour leur stationnement. Ce tarif ne s'applique que dans la limite d'un trimestre dans l'ensemble des parkings où le quota d'abonnements maximum est atteint.
- Tarifs applicables pour les congressistes, entreprises, associations, comités, etc, à l'occasion de leurs manifestations :

	Tarifs 2019 Tous parkings	% augm.	Tarifs 2020 Tous parkings
Tarif à la journée	5 €	0%	5 €
Forfait 1 semaine reconductible	20 €	0%	20 €

- Forfait artisans par jour et par place en secteur payant, valable parking : 5€ (sur présentation d'un justificatif devis client signé)
- Tarif solidaire sous conditions (sur décision des cadres de santé ou des services sociaux) à destination de certains usagers (patients et familles) du CHRU : gratuit
- Tarif préférentiel pour les familles des résidents du Centre de Long Séjour Bellevaux : 10 € valable 7 jours 24 h/24 au parking Marché Beaux-Arts/Cusenier.
- La Collectivité peut accorder un abonnement spécifique aux agents des 3 collectivités ville, GBM, CCAS équivalant à un abonnement «affaire 5 ou 6 jours» avec remise de 7,40 €/mois ou 22,15 €/trimestre ou 85 €/an. Ce tarif ne s'applique qu'au parking de la Mairie sur présentation d'une fiche de paie.
- Dans le cadre de leurs missions, les policiers municipaux en tenue bénéficient d'un abonnement gratuit 7j/7 au parking de la Mairie avec stationnement obligatoire au niveau -8.
- Tarif covoitureur (expérimentation lancée en 2020 sous réserve de faisabilité). Une remise de 20% sur le tarif abonnement affaire sera accordée pour 2 covoitureurs ou de 30% pour 3 covoitureurs et au-déla. Un badge sera délivré à chaque covoitureur mais un seul véhicule à la fois ne pourra entrer dans le parking considéré. La condition sine qua non pour accéder à ce tarif sera de souscrire au prélèvement automatique mensuel pour chacun des bénéficiaires du tarif covoitureurs.

5. Les rues appartenant aux secteurs résidents

a/ Secteur Boucle

TYPE VOIE	PRENOM	NOM	COMMENTAIRES
RUE	D'	ALSACE	
RUE	D'	ANVERS	
RUE		BERSOT	
RUE	DE LA	BIBLIOTHEQUE	
RUE	DES	BOUCHERIES	
RUE	LUC	BRETON	
RUE		CASENAT	
SQUARE		CASTAN	
RUE	DU	CHAMBRIER	
RUE	DU	CHAPITRE	
AVENUE		CHARLES DE GAULLE	=> 6/7
RUE		CHIFFLET	
RUE	DU	CINGLE	
RUE	DE LA	CONVENTION	
RUE	JEAN	CORNET	
RUE	JEAN	COURBET	
RUE		CUSENIER	
RUE	DES	FUSILLES	
RUE	DEO	GAMBETTA	
	DELA	GANIBETTA GARE D'EAU	
AVENUE	DE LA		
AVENUE	ARTHUR	GAULARD	
RUE		GIROD DE CHANTRANS	
RUE		GOUDIMEL	
RUE		GRANDE RUE	
RUE	DES	GRANGES	
RUE ET PLACE		GRANVELLE	
RUE ET PLACE	VICTOR	HUGO	
AVENUE	DU	HUIT MAI 1945	
PLACE	DU	HUIT SEPTEMBRE	
PLACE	DES	JACOBINS	
RUE	DE	LACORE	
PLACE	DE	LATTRE DE TASSIGNY	
RUE	GENERAL	LECOURBE	
RUE	DE	LORRAINE	
RUE	DU	LOUP	
RUE	DU	LYCEE	
RUE		MAIRET	
RUE	DES	MARTELOTS	
RUE		MEGEVAND	
RUE		MONCEY	
RUE		MORAND	
RUE	LEONEL DE	MOUSTIER	
RUE	CHARLES	NODIER	
RUE	DE L'	ORME DE CHAMARS	
RUE	DU	PALAIS	
RUE	DU	PALAIS DE JUSTICE	
RUE		PARIS	
RUE ET PLACE		PASTEUR	

TYPE VOIE	PRENOM	NOM	COMMENTAIRES
RUE	JEAN	PETIT	
RUE	DE	PONTARLIER	
RUE	DU	PORTEAU	
RUE	CLAUDE	POUILLET	
RUE	DE LA	PREFECTURE	
RUE		PROUDHON	
RUE	DE LA	RAYE	
RUE	ERNEST	RENAN	
RUE	DE LA	REPUBLIQUE	
PLACE	DE LA	REVOLUTION	
RUE		RIVOTTE	
FAUBOURG		RIVOTTE	
RUE		RONCHAUX	
RUE	J-JACQUES	ROUSSEAU	
RUE	DU CLOS	SAINT-AMOUR	
SQUARE		SAINT-AMOUR	
PLACE		SAINT-JACQUES	
RUE	HUGUES	SAMBIN	
RUE	GENERAL	SARRAIL	
FAUBOURG		TARRAGNOZ	
PLACE	DU	THEATRE	
QUAI		VAUBAN	
RUE	DE LA	VIEILLE MONNAIE	
RUE	EMILE	ZOLA	

b/ Secteur Hauts du Chazal

TYPE VOIE	PRENOM	NOM	COMMENTAIRE
ALLEE	AMBROISE	CROIZAT	
RUE	RENE	LAENNEC	
RUE	AMBROISE	PARE	
RUE	FRANCOIS- XAVIER	BICHAT	
RUE	A-M DU	COUDRAY LE BOURSIER	
RUE	FRANCOISE	DOLTO	
RUE	MARIA	MONTESSORI	
RUE	PROFESSEUR PAUL	MILLERET	
RUE	CHARLES	BRIED	
RUE	JEAN-FRANCOIS	GIROD	

c/ Secteur Battant

TYPE VOIE	PRENOM	NOM	COMMENTAIRES
RUE	D'	ARENES	
PLACE		BACCHUS	
GRAPILLE	DE	BATTANT	
PLACE		BATTANT	
RUE		BATTANT	
RUE	DU PETIT	BATTANT	
RUELLE		BILLARD	
SQUARE		BOUCHOT	
QUAI	HENRI	BUGNET	=> 12
RUE		CHAMPROND	
RUE	DU PETIT	CHARMONT	
RUE	DU GRAND	CHARMONT	
RUE		CUVIER	
RUE	JOUFFROY	D'ABBANS	
RUE		DEUBEL	
RUE	DE L'	ECOLE	
RUE	DE L'	EGALITE	
CHEMIN	DE RONDE DU	FORT GRIFFON	
RUE		GRATTERIS	
PLACE		GRIFFON	

TYPE VOIE	PRENOM	NOM	COMMENTAIRES
RUE	DE LA	MADELEINE	
RUE		MARULAZ	
PLACE		MARULAZ	
RUE		MAYENCE	
RUE	DES FRERES	MERCIER	
RUE	DES	MOUTONS	
RUE	GABRIEL	PLANCON	=> 15/18
RUE		POCHET	N°1
RUE	DU	PORT CITEAUX	
RUE	DU	PORT DE LA FONTAINE	
RUE		RICHEBOURG	
IMPASSE		SAINT CANAT	
RUE	DU	SECHAL	
QUAI	DE	STRASBOURG	
RUE		THIEMANTE	
QUAI		VEIL PICARD	
RUE	DE	VIGNIER	

TYPE VOIE	PRENOM	NOM	COMMENTAIRES
PLACE	PREMIERE	ARMEE FRANCAISE	
RUE	DE L'	AVENIR	
RUE	DU	BALCON	
RUE		BARON	
RUE		BEAUREGARD	
RUE		BECQUET	
RUE	DE	BELFORT	=> 52 / 67
RUE	DE	BELLEVUE	
RUE	JEROME	BROCHET	
AVENUE		CARNOT	
RUE	DE LA	CASSOTTE	
RUE	DU	CERCLE	
RUE	DES	CHALETS	
RUE	DES	CHAPRAIS	
AVENUE	DE	CHARDONNET	N° 2
RUE	DU	CHASNOT	=> 26/27
RUE	DU	CHATEAU ROSE	
RUE	ALEXIS	CHOPARD	
CHEMIN	DU	CROTOT	
RUE	BARON	DACLIN	
AVENUE		DENFERT ROCHEREAU	
RUE		DELAVELLE	
RUE	DES	DEUX PRINCESSES	=> 23/24
BOULEVARD		DIDEROT	=> 2/13
AVENUE	EDOUARD	DROZ	
RUE		FABRE	=> 4/11
PLACE		FLORE	
AVENUE	MARECHAL	FOCH	
AVENUE		FONTAINE ARGENT	=> 23/28
RUE	DES	FONTENOTTES	=> 30
RUE	DU	FUNICULAIRE	
RUE		GARIBALDI	
RUE		GROSJEAN	
AVENUE	D'	HELVETIE	

TYPE VOIE	PRENOM	NOM	COMMENTAIRES
ALLEE	DE L'	ILE AUX MOINEAUX	
RUE	DE L'	INDUSTRIE	
RUE		ISENBART	
RUE		JEANNEREY	
RUE		KLEIN	
RUE		KRUG	
PLACE	DE LA	LIBERTE	
RUE	DE LA	LIBERTE	
RUE		MARIE-LOUISE	
RUE	DE LA	MOUILLERE	
PLACE		PAYOT	
PASSAGE		RAMBAUD	
RUE	DU GENERAL	ROLLAND	
RUE	DE LA	ROTONDE	
RUE		SUARD	
RUE	DES	VILLAS	
RUE	DES	VILLAS BISONTINE	
RUE	DE LA	VIOTTE	
RUE	DE	VITTEL	

C/ Tarifs divers

	Tarifs 2019	% augm.	Tarifs 2020
Ticket perdu tous parkings sauf Minjoz	14,00 €	0%	14,00 €
Ticket perdu parking Minjoz	7,00 €	0%	7,00 €
Carte d'abonnement parking perdue, volée ou endommagée	4,00 €	0%	4,00 €

Dans des cas exceptionnels, l'exploitant, sur demande écrite de la Collectivité (uniquement par l'intermédiaire de Direction Générale des Services Techniques ou Direction des Mobilités) pourra émettre des titres gratuits temporaires, comme par exemple :

- contremarques à destination de riverains de rues dont l'accès à une aire de stationnement privative est rendu impossible du fait de la collectivité,
- contremarques et abonnements nécessaires aux services municipaux,

L'exploitant devra fournir mensuellement à la collectivité et aux services compétents de la Trésorerie un état récapitulatif des contremarques émises gratuitement dans ces cas exceptionnels.

Mise en place de facilités de paiement pour les formules d'abonnement

Le Grand Besançon propose différentes formules d'abonnements en parkings. Les formules d'abonnement mensuel, trimestriel ou annuel sont dégressives et offrent des solutions adaptées aux besoins de tous les usagers. Ainsi, pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers, il est proposé la mensualisation de tous les abonnements.

D/ Stationnement promotionnel certains samedis

Dans le cadre des opérations de dynamisation des commerces de centre-ville, la Communauté Urbaine du Grand Besançon met en place une tarification attractive pour les samedis sur ses parcs de stationnement urbains.

Durant les samedis visés par cette opération, les parkings concernés seront à 1€ de 12h à 19h. Les dates et les parkings seront précisés par arrêté.

Les tarifs ci-dessous seront appliqués :

nairie, marché Beaux-Arts/Cusenier et Pasteur
De 9h00 à 12h00 :
Gratuit si moins de 1h de stationnement
1,40€/h de stationnement
Entre 1h et 1h15 de stationnement : 1,70€
Tout ¼ heure commencé est dû
De 12h00 à 19h00 :
Gratuit si moins de 1 heure de stationnement
Puis 1€ forfaitaire entre 12h00 et 19h00
Ce montant n'est pas divisible au ¼ d'heure
De 19h00 à 9h00 : Forfait à 1€ la nuit
Arènes, Chamars, Petit-Chamars, Rivotte, Saint-Paul et Glacis
De 9h00 à 12h00 :
Gratuit si moins de 1h de stationnement
1,40€/h de stationnement
Entre 1h et 1h15 de stationnement : 1,70€
Tout ¼ heure commencé est dû
De 12h00 à 19h00 :
Gratuit si moins de 1 heure de stationnement
Puis 1€ forfaitaire entre 12h00 et 19h00
Ce montant n'est pas divisible au ¼ d'heure
De 19h00 à 9h00 : Gratuit

II. Location de vélos en libre-service

Abonnements	Tarifs 2019	% augm.	Tarifs 2020
Abonnement journalier	1€		1 €
Durée de validité : 24 heures		0%	
1ère demi-heure gratuite à chaque utilisation			
Abonnement hebdomadaire	2 €		2 €
Durée de validité : 7 jours		0%	
1ère demi-heure gratuite à chaque utilisation			
Au-delà d'une demi-heure, par heure (toute	1 €	0%	1 €
heure commencée est due)			
Maximum de perception pour une journée	4 €	0%	4 €
Abonnement annuel	16 €	0%	16 €
Pour les détenteurs d'un abonnement au	gratuit	0%	gratuit
réseau de transport GINKO	gratuit	0%	gratuit
Pour les détenteurs d'un abonnement au	11€	0%	11€
réseau de transport Citiz	116	0 %	116
Pour les détenteurs de la carte avantages	Validité 15 mois au	0%	Validité 15 mois au lieu de 12
jeunes	lieu de 12	0 76	validite 15 mois au lieu de 12
Abonnements professionnels collectifs	49 € / an /carte		
(collectivités, entreprises, associations)	(jusqu'à 9 cartes)	0%	49 € / an /carte (jusqu'à 9 cartes)
	39 € / an / carte	0 70	39 € / an / carte (à partir de 10 cartes)
	(à partir de 10 cartes)		

III. Autorisation temporaire de voirie – Permissions de voirie

1. Tableau A – Permissions de voirie

N° des articles	Désignation	Unité	Durée	Tarifs 2019	% augmentation	Tarifs 2020
1	Occupation du sous-sol par des ouvrages réseaux concessionnaires	m²	An	13.53 €	0%	13.53 €
2	Armoire technique (coffret, armoire de contrôle, automate, etc.)	U	An			50.00€
3	Local technique (shelter)	U	An			500.00 €
4	Occupation du sous-sol par des réseaux sous le domaine public routier	Km	An	38.05€	7.04%	40.73 €
5	Occupation du sous-sol par des réseaux privés (tiers) sous le domaine public routier	ml	an			2.00 €
6	Occupation du sous-sol par des réseaux sous le domaine public non routier	Km	An	1 293.52 €	7.73 %	1 393.52 €
7	Occupation du sous-sol par des réseaux privés (tiers) sous le domaine public non routier	ml	an			2.50 €
8	Occupation du sous-sol par une galerie technique (domaine routier et non routier)	m³	an	27,87 €	0%	27,87 €
9	Location d'un fourreau complet existant	ml	an			0.67 €
10	Location d'une partie de fourreau existant (passage d'un câble allant jusqu'à 6.5mm²)	ml	an			0.20 €
11	Location d'une partie de fourreau existant (passage d'un câble jusqu'à 11 mm²)	ml	an			0.40 €
12	Miroir d'aisance de voirie	u	An	77.80 €	0%	77.80 €
13	Accès entrée charretière	u	1 fois	71.70 €	0%	71.70 €

N° des articles	Désignation	Unité	Durée	Tarifs 2019	% augmentation	Tarifs 2020
14	Droit minimum hors zone piétonne	Fft	An	71.00 €	1.41 %	72.00 €
15	Droit minimum en zone réglementée	Fft	An	142.00	1.41 %	144.00 €

2. Tableau B - Permis de stationner

N° des articles	Désignation	Unité	Durée	Tarifs 2020
1	occupation sur stationnement payant en parkings clos réglementés	u	Semaine	Dépend du parking : Recette hebdomadaire moyenne d'une place
2	Véhicules du dispositif Autopartage en stationnement			gratuit

3. Modalités d'application concernant les tableaux A et B

Article 1 : Gratuité du stationnement pour un véhicule, en secteur payant, dès lors qu'il lui aura été délivré un permis de stationnement payant et pour un emplacement.

Article 2 : Le premier droit des autorisations mentionnées au tableau A des permissions de voirie, sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite le second semestre de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

Article 3 : Ces tarifs s'appliqueront pour toute autorisation délivrée après le 31 décembre 2019.

IV. Intervention sur voirie

Pour ce chapitre, les tarifs 2020 n'ont pas subi d'augmentation par rapport aux tarifs 2019.

1. Mise en place, maintenance et enlèvement de signalisation de chantier dans le cadre d'un chantier programmé

Ce tarif comprend l'intervention programmée du service sur l'espace public dans les cas ci-après :

Forfait d'intervention hors main-d'œuvre et hors fourniture (panneaux) :

- 200 € en dehors de la période d'heures ouvrées, en semaine, comprise entre 17 h et 7 h 30.
- 500 € les week-ends (du vendredi 17 h au lundi 7 h 30) et jours fériés.

Cette prestation s'applique à l'ensemble des chantiers programmés organisés sur l'espace public sous maîtrise d'œuvre privée ou publique.

La réalisation du chantier sera organisée et réalisée suite à la validation (devis signé) d'un tiers ou d'une entreprise et suite à l'obtention des diverses autres autorisations administratives nécessaires et obligatoires pour intervenir sur l'espace public.

2. Mise en place, maintenance et enlèvement de signalisation de chantier

- <u>Signalisation de type AK et BK</u>: 7,50 €/unité par ½ journée (inférieur à 4 h dès la première heure).

- Signalisation de type K:

5 €/unité par ½ journée (inférieur à 4 h dès la première heure).

Une minoration de 50 % sera appliquée sur les prix de signalisation de type AK, BK, K et panneau d'information, pour les chantiers sous maîtrise d'ouvrage Enédis et GRDF (occupants de droit uniquement)

signalisation de type AK et BK :

3,75 €/unité par ½ journée (inférieur à 4 h dès la première heure).

signalisation de type K :

2,50 €/unité par ½ journée (inférieur à 4 h dès la première heure).

- Signalisation de type panneau d'information chantier :

50 €/unité quelle que soit la durée.

- Neutralisation d'une place de stationnement gratuite :
 - 3 € la place/jour (ou 5 mètres linéaires)
- Neutralisation d'une place de stationnement payante :
 - 5 € la place/jour (ou 5 mètres linéaires).
- <u>Mise en œuvre de signalisation de type J11</u> (balisettes souples) dans le cadre d'une neutralisation de stationnement : 90 € l'unité (fourniture et pose).

3. Prestation de marquage et de suppression de marquage routier

Réalisation de marquage routier en lieu et place d'une entreprise. Ce tarif s'applique lorsqu'une entreprise n'a pas respecté les conditions du règlement de voirie (réfection du marquage routier) :

- Forfait: 700 €
- Auguel s'ajoute par m²: 10 €.

Suppression de signalisation horizontale (rabotage) en lieu et place de l'entreprise. Ce tarif s'applique lorsqu'une entreprise n'a pas respecté les conditions du règlement de voirie (réfection du marquage routier) :

- Forfait : 700 €
- Auquel s'ajoute par m² : 15 €.

4. Interventions d'urgence suite à un accident ou incident sur l'espace public

Plus-value pour les interventions d'urgence hors main-d'œuvre et hors fournitures :

- 100 € dans les périodes d'heures ouvrées, en semaine, comprise entre 7 h 30 et 17 h
- 300 € en dehors de la période d'heures ouvrées, en semaine, comprise entre 17 h et 7 h 30 (intervention de l'astreinte).
- 500 € les week-ends (du vendredi 17 h au lundi 7 h 30) et jours fériés (intervention de l'astreinte).

Ces prestations s'appliquent à l'ensemble <u>des interventions d'urgence</u> (accidents, incidents) sur l'espace public.

5. Neutralisation de stationnement

Mise en place et récupération de panneaux de stationnement interdit en lieu et place d'une entreprise, d'un particulier ou dans le cadre d'un déménagement.

- Forfait : 150 €

Ce tarif comprend la mise à disposition et la mise en place de 1 à 3 panneaux sur le terrain minimum 7 jours en amont du déménagement.

- Forfait : 200 €

Ce tarif comprend la mise à disposition et la mise en place de 4 à 8 panneaux sur le terrain minimum 7 jours en amont du déménagement.

Dans le cadre des déménagements des particuliers, la mise à disposition des panneaux est gratuite. Les conditions d'enlèvement de la signalisation sont précisées dans un arrêté municipal délivré aux parliculiers qui en font la demande.

En outre, il sera appliqué un tarif de non restitution des panneaux dans les conditions définies ciaprès :

- 15 € / unité tarif pour non restitution d'un panneau de type B6
- 5 € / unité tarif pour non restitution d'un lest caoutchouc.

6. Fléchage évènementiel

Tarif: 350 €

Ce tarif s'applique à toutes les demandes de fléchage temporaire des manifestations à caractère commercial. Ce tarif comprend la fabrication de plus ou moins 10 panneaux, la pose et la dépose de panneaux temporaires sur le terrain.

Ce tarif s'applique également à tous les fléchages temporaires des manifestations organisées à Micropolis (en dehors des conditions précisées dans la convention avec la SEM Micropolis).

7 - Autre fléchage événementiel (en dehors des conditions citées ci-dessus)

Tarif: 17 € / le panneau

Ce tarif s'applique à toutes les demandes de fléchage temporaires des manifestations non commerciales (associations, séminaires, colloques, portes ouvertes, etc.). Ce tarif comprend la fabrication, la pose et la dépose d'un panneau temporaire sur le terrain. Le nombre de panneaux pour couvrir l'intégralité d'une manifestation sera déterminé par le service et restera dans la limite de 10 panneaux maximum par manifestation.

8. Forfait comptage sur voirie

Tarif : 300 € la réalisation d'un point de comptage avec fourniture de données brutes de véhicules sur une durée de 7 jours consécutifs.

9. Délivrance de clefs, télécommandes

- Prêt de clefs de bornes : caution payable par chèque de 46.00 €
- Délivrance de télécommandes pour bornes escamotables de contrôle d'accès et de modules sonores de feux piéton : caution encaissable et payable par chèque de 46.00 €

V - Véhicules et engins

Cette proposition tarifaire s'inscrit dans le cadre des prestations effectuées par les services pour le compte de tiers.

	Type de matériel	% augm.	Coût au Km	Coût à l'heure	Coût à la journée
900	2 ROUES MOTORISEE	1.96%	0,52 €		
1000	BERLINE	2.63%	0,39€		
2000	FOURGONNETTE VEHICULE SOCIETE	2.27%	0,45 €		
2000	FOURGON	1.30%	0,78 €		
3000	4 x 4 VL	1.16%	0,87 €		
4000	PETIT PL STANDARD	1.08%	0,94 €		
5000	GROS PL STANDARD	1.13%	1,79 €		
5000	GROS PL AVEC EQUIPEMENT (grue)	1.01%		22.97 €	
	HYDROCUREUR	0.99%		48,94 €	
	NACELLE	1.01%		23,91 €	
	BALAYEUSE LAVEUSE	1.01%		30,94 €	
	TRACTEUR (agricole-forestier)	1.02%		26,87 €	
7000	TRACTEUR ROUTIER	1.17%	2,60 €		
7000	REMORQUE	0.99%			21,34€
	SEMI REMORQUE	1.01%			36,02 €
	BENNE POMPE	0.99%		43,67 €	
	MATERIEL DE LEVAGE	1.00%		17,11€	
	MATERIEL DE TP	0.99%		32,65 €	
L	CAISSON	0.98%			21.55€

VI - Tarifs des prestations effectuées par les services de GBM pour le compte de tiers

En 2020, les interventions intercommunales, hors opérations spécifiques détaillées par ailleurs, seront facturées au prorata du nombre d'heures sur le tarif horaire suivant :

1. Prestations techniques

	Tarifs 2019	% évolution	Tarifs 2020
direction Parc auto et logistique	36.33€	-0.91%	36.00€
département Eau et Assainissement (prestations EAU)	40.71€	-5.85%	38.33€
département Eau et Assainissement (prestations ASSAINISSEMENT)	39.17€	+3.65%	40.60€
département Architecture et Bâtiments	50.09€	-0.36%	49.91€
département des Mobilités	39.49€	+7.70%	42.53€
prestations de Maitrise d'œuvre	66.92€	+0.33%	67.14€
toute autre intervention	40.74€	+0.49%	40.94€

2. Prestations techniques particulières

- Livraison de plaquettes bois - tarif forfaitaire sur le territoire bisontin : 169.00 €

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la fixation des ressources 2020.

Pour extrait conforme.

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU 1st Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 102 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0